

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 8 août 2016** à compter de **18 h 15**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire  
Madame Geneviève Braconnier, conseillère  
Monsieur François Bujold, conseiller  
Monsieur Jean Cormier, conseiller  
Monsieur Jacques Rivière, maire suppléant

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire suppléant, monsieur Jacques Rivière.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière  
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Sont absents :

Monsieur René Leblanc, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller

**ADMINISTRATION**

219-08-16

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉE DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que lu par le maire-suppléant.

**ADOPTÉE**

**SERVICE DES LOISIRS**

**RÈGLEMENT 1016-16 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DES TERRAINS DE SOCCER DE LA VILLE DE NEW RICHMOND - AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par le conseiller Monsieur François Bujold à l'effet que le Règlement 1016-16 autorisant des travaux de réfection des terrains de soccer de la Ville de New Richmond et décrétant un emprunt de cent dix-sept mille quatre cent huit dollars (117 408 \$), remboursable en quinze (15) ans, sera adopté à une séance ultérieure.

**TRAVAUX PUBLICS**

220-08-16

**APPEL D'OFFRES - PAVAGE ET RÉFECTION DE VOIRIE SUR UNE SECTION DU CHEMIN CYR - FONDS DE ROULEMENT**

**Considérant** l'appel d'offres publié sur SÉAO pour le pavage et la réfection de voirie sur une section du chemin Cyr;

**Considérant** la réception d'une (1) soumission;

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Eurovia Québec Construction inc.	126 103,43 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**D'accepter** l'offre déposée par Eurovia Québec Construction inc. au montant de cent vingt-six mille cent trois dollars et quarante-trois cents (126 103,43 \$), taxes incluses, pour le pavage et la réfection de voirie sur une section du chemin Cyr, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue.

Il est entendu que cette dépense sera prise à même la subvention octroyée en 2014 pour des travaux sur le chemin Cyr. La différence entre le montant octroyé et le montant à verser taxes nettes de quinze mille cent quarante-neuf dollars et vingt-quatre cents (15 149,24 \$), sera prise à même le fonds de roulement.

**ADOPTÉE**

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 18 h 22.

Président

Secrétaire

Jacques Rivière, maire suppléant

Céline LeBlanc, greffière